



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du 6 AOUT 2020

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 20 mai 2020

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 20 mai 2020, portant sur:

un crédit de 3 989 000 F destiné aux travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable
bidirectionnel de l'Horloge Fleurie au parc Mon-Repos, en passant par le pont du Mont-Blanc,
les quais du Mont-Blanc et Wilson

est approuvée avec la(les) remarque(s) suivante(s):

L'octroi d'un préavis favorable de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), à la
demande en autorisation de construire et du respect des conditions qui y seront apposées,
demeure réservé.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO